

ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2023

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Service Énergie et Logement
Unité réseaux et énergies renouvelables**

Marseille, le **15 JAN. 2024**

Réf : Dossier RTE n°2022-5-13

Affaire suivie par : Victor GRONDAIN

Courriel : victor.grondain@developpement-durable.gouv.fr

RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Départements des Bouches-du-Rhône et du Gard

**Communes de : Arles, Beaucaire, Bellegarde, Fos-sur-Mer, Fourques, Jonquières-
Saint-Vincent, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et
Vallabrègues**

**Objet : Création d'une ligne électrique aérienne à 2 circuits 400 000 volts entre
Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent,**

**Dossier présenté par RTE
Réseau de transport d'électricité**

Réunion de concertation préalable du 16 novembre 2023

Présentation du projet et de l'aire d'étude

Compte rendu de la réunion

La réunion débute à 15H00

Ouverture (Diapositives 1 à 3)

Mme Cécile LENGLET, sous-préfète d'Arles, représentant le préfet des Bouches-du-Rhône Christophe MIRMAND, désigné préfet coordonnateur pour ce projet, ouvre la réunion en remerciant les intervenants et les participants de leur présence.

Mme la sous-préfète présente les différents intervenants, puis démarre ses propos introductifs.

Elle rappelle que la réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue un défi majeur afin de limiter les effets du changement climatique. Elle indique que cela passe par une décarbonation des activités humaines, notamment dans le secteur industriel, qui représente une forte part des émissions de gaz à effet de serre en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle souligne que la zone industrielle de Fos-Berre est engagée dans un processus de décarbonation, qui passe par une électrification des process. Elle ajoute que la fabrication de vecteurs alternatifs aux énergies fossiles, comme l'hydrogène, engendre également des besoins en électricité.

Mme la sous-préfète rappelle que la France a pris des engagements ambitieux en termes de décarbonation, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle précise que pour l'industrie, c'est un objectif de réduction de 35 % des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 (par rapport à 2015) qu'il faudra atteindre. Elle ajoute que la décarbonation des grandes zones industrielles constituera à l'avenir un enjeu d'attractivité majeur face à la concurrence internationale.

Elle précise que ces différents besoins, ajoutés à ceux nécessaires à l'évolution des usages des particuliers et du secteur tertiaire, vont venir doubler la consommation actuelle de la région. Elle ajoute qu'il faut donc trouver le moyen d'amener dans les meilleurs délais plus d'électricité dans la zone de Fos-Berre, ce qui est l'objet de cette réunion.

Mme la sous-préfète précise que RTE va présenter, en tant que maître d'ouvrage, l'un des projets majeur de sa stratégie d'adaptation du réseau électrique, qui consiste en la création d'une nouvelle ligne aérienne à 400 000 volts entre les postes de Fos-sur-Mer dans les Bouches du Rhône et de Jonquières-Saint-Vincent dans le Gard.

Elle ajoute que la DREAL PACA reviendra sur la procédure administrative, notamment sur la concertation dite « Fontaine », qui a pour objectif la recherche du fuseau de moindre impact, en trouvant le meilleur compromis entre la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des richesses naturelles et patrimoniales du territoire. Elle précise que ce processus durera plusieurs mois, et qu'il s'agit dans un premier temps de valider une aire d'étude du projet, ce qui est précisément l'objet de cette réunion.

Après avoir rappelé quelques règles de conduite de la réunion, Mme la sous-préfète laisse la parole à M. FOREST, afin qu'il précise le cadre réglementaire de ce projet.

Rappel du cadre réglementaire (Diapositives 4 à 7)

M. Sébastien FOREST, Directeur régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, rappelle que tout projet d'ouvrage électrique à partir de 63 kV doit faire l'objet d'une justification technico-économique et d'une concertation, dite « Fontaine », visant à préparer les étapes réglementaires de son autorisation. Il ajoute qu'en parallèle, les projets de ligne à Très Haute Tension (supérieure ou égale à 400 kV et d'une longueur supérieure à 10 km) doivent également faire l'objet d'une concertation préalable du public.

Il explique que la concertation dite « Fontaine » doit permettre d'une part, de définir, avec l'ensemble des acteurs les caractéristiques ainsi que les mesures d'insertion environnementales et d'accompagnement du projet et, d'autre part, d'apporter une information de qualité aux populations concernées par le projet.

Il précise que cette concertation comprend plusieurs étapes et objectifs : la validation de l'aire d'étude, dont les contours doivent être justifiés au regard des caractéristiques de la zone, et la validation du fuseau de moindre impact du projet, qui se fera lors d'une réunion prévue en juin 2024.

M. FOREST passe ensuite la parole à M. GRONDAIN.

M. Victor GRONDAIN, chargé de mission Réseaux de transport d'énergie à la DREAL PACA, rappelle que ce projet a fait l'objet d'un dossier de justification technico-économique, proposé par RTE, qui a été validé par le ministère de la Transition Énergétique le 17 octobre 2023. Il ajoute que le dossier de présentation de l'aire d'étude (DPPAE), qui a été transmis aux participants de cette réunion, a également été validé par les services de l'État le 26 octobre 2023.

Il explique qu'après validation de l'aire d'étude, une analyse multicritère précise sera menée afin de déterminer des fuseaux de passages possibles, puis identifier le fuseau de moindre impact. Il précise qu'une réunion intermédiaire sera ajoutée par rapport au dispositif habituel, dans l'objectif de pouvoir échanger avec les acteurs sur les solutions envisageables et leurs enjeux, qui pourront ensuite être présentées dans le cadre de la concertation préalable du public.

M. GRONDAIN rappelle que la concertation préalable du public, menée au titre du Code de l'Environnement, est habituellement menée par la CNDP. Il explique que la loi APER du 10 mars 2023 prévoit des dispositions dérogatoires, et permet de mener la concertation préalable du public sous l'égide du préfet.

Il précise que cette concertation est prévue en février-mars 2024, pour une durée de 8 semaines, et que son formalisme sera très similaire à celui de la CNDP, avec une large concertation du public. Il ajoute qu'un commissaire enquêteur réalisera la synthèse de la concertation qui sera ensuite restituée au préfet coordonnateur.

M. GRONDAIN laisse ensuite la parole à M. Christophe BERASSEN.

Présentation du projet (Diapositives 8 à 16)

M. BERASSEN, Directeur de Centre Développement et Ingénierie de Marseille de RTE, détaille les missions de RTE, gestionnaire du réseau de transport français : assurer la sûreté de fonctionnement du système et la continuité d'alimentation, même en cas d'aléas sur le réseau ou sur l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, favoriser la performance économique du système et l'intégration du marché européen de l'électricité, garantir l'accès au Réseau de Transport d'Électricité à tous les clients. Il explique qu'en tant qu'opérateur de la transition énergétique, RTE éclaire les choix de l'État, notamment par la parution des Futurs Énergétiques 2050.

M. BERASSEN souhaite commencer par la présentation de 3 éléments de contexte, et le premier concerne le réchauffement climatique. Il explique que ce phénomène est observable (les événements en cours dans le nord le confirment) et que la lutte contre le changement climatique est l'affaire de chacun d'entre nous. Il ajoute que l'Europe et la France ont des objectifs ambitieux : réduire de 55 % les émissions de Gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 par rapport à 1990, et qu'il existe un objectif spécifique à l'industrie : réduire de 35 % les émissions de GES d'ici 2030. Il insiste sur le fait que nous sommes tous concernés, particuliers, industrie, région, État, et que l'enjeu est important, et les délais courts.

Le second point de contexte apporté par M. BERASSEN concerne les crises géopolitiques qui ont mis au premier plan les enjeux de la souveraineté énergétique, avec la guerre en Ukraine et les événements au Moyen-Orient, et le troisième point concerne le cadre réglementaire de la Stratégie Climat Énergie française. Il insiste sur le fait que la dynamique est engagée, les outils sont activés, même s'ils sont probablement insuffisants (des évolutions législatives pourraient nous amener à des objectifs encore plus ambitieux).

Dans ce contexte, il donne quelques éléments sur les perspectives d'évolution de la consommation : RTE, dans son rôle d'éclaireur de la décision de l'État, a proposé plusieurs scénarii dans la publication des futurs énergétiques 2050 en fonction des hypothèses de production et de consommation, en s'appuyant sur la stratégie bas carbone. Le scénario de référence est projeté à l'écran : pour qu'il y ait neutralité carbone d'ici 2050, il est indispensable de mobiliser sobriété et efficacité énergétique pour réduire massivement notre consommation d'énergie globale de -40 %, énergie qui est aujourd'hui pour 50 % issue des énergies fossiles. Il explique que cette énergie issue des énergies fossiles doit être transférée vers de l'énergie bas carbone, et que cette bascule très importante se traduit par une hausse de 35 à 40 % de la consommation d'électricité. La décarbonation de l'économie passe par l'électrification des usages, dans les transports, le bâtiment, et dans l'industrie. Il insiste sur le fait que tout le monde est concerné, que les usages changent, s'électrifient, et que le réseau doit s'adapter.

Sur le plan régional, il explique que la zone industrialo-portuaire de Fos est la 2^{ème} zone française la plus émettrice de CO2 après la zone de Dunkerque. Il précise que les Bouches-du-Rhône concentrent 2/3 des émissions de la région PACA, et 9/10 des émissions industrielles de la région.

M. BERASSEN présente ensuite la situation électrique de la région : la région PACA consomme entre 5000 et 6 000 MW, 60 % de sa consommation est produite hors de la région, principalement dans la vallée du Rhône. Il explique qu'elle est acheminée vers les lieux de consommation principalement par deux artères, l'une qui part de Tavel et qui vient alimenter la zone d'Aix, Marseille jusqu'à Nice via le poste de Réaltor (commune de Cabriès), et une 2^{ème} qui part aussi de Tavel, en direction du poste de Boutre.

Il indique que la transition énergétique se traduit dans la région via des demandes de raccordement très importantes, de l'ordre de 5000 à 6 000 MW, via les nouveaux besoins liés à l'évolution des usages des particuliers et du secteur tertiaire (voiture électrique, modification des modes de chauffage), la décarbonation des industriels présents qui changent leur process, la production d'hydrogène, la réindustrialisation du territoire ou la recherche de souveraineté numérique via l'installation de datacenters. Il conclut donc que c'est un besoin de consommation considérable, quasiment le doublement de la consommation régionale.

Sur la seule zone industrialo-portuaire de Fos-Berre, il précise que 20 demandes de raccordement ont été adressées à RTE, et déjà 12 demandes sont contractualisées pour 3 400 MW. Il constate que les demandes continuent à arriver, ce qui représente un besoin d'électricité considérable, dans une dynamique rapide. Il conclut en indiquant que la démarche de décarbonation est bien engagée.

M. BERASSEN laisse ensuite la parole à Mme Laurence LESSARD de RTE.

Mme LESSARD présente les solutions pour alimenter ces nouveaux besoins : d'abord l'adaptation du réseau existant, via le passage en 400 kV de l'axe Feuillane-Ponteau-Réaltor aujourd'hui exploité en 225 kV, le renforcement et l'optimisation du réseau, via le renforcement du poste de Roquerousse, et de l'axe Réaltor-Tavel, et enfin son développement avec la création d'une ligne aérienne double circuit à 400 000 volts entre les postes électriques de Jonquières (sur la commune de Jonquières-Saint Vincent dans le Gard) et le poste de Feuillane (commune de Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône). Elle précise que la distance entre les 2 postes est d'environ 50 km, et que, la ligne n'étant certainement pas en ligne droite, il est envisagé une longueur d'environ 65 km, une mise en service en 2028 et un coût estimé à environ 300 millions d'€.

Principaux échanges/questions avec les participants

M. le Colonel MESSINA, direction générale de l'armement, aux essais en vol sur base aérienne d'Istres, se questionne, car il existe une annexe de l'aérodrome de la Base aérienne 125 Istres-Le Tubé, et la hauteur de la ligne ne permettrait plus d'avoir le plan de servitude aéronautique pour la piste d'essai à proximité de la RN568, qui sert pour des essais. Il souhaite donc savoir si

RTE a prévu une concertation particulière avec la base aérienne pour concilier les différents enjeux ?

Mme la sous-préfète précise qu'à ce stade on attend plutôt des questions sur la justification du projet et l'aire d'étude que sur le tracé, et que cette question sera traitée plus tard.

M. Stéphane COPPEY, FNE Bouches-du-Rhône, intervient pour souligner qu'on est dans une logique de décarbonation, mais qu'on n'entend pas parler ni de sobriété énergétique, ni de la diminution des utilisations de l'hydrogène pour les utilisations actuelles liées au carburant fossile. Il ajoute que si on veut consommer moins de produits pétroliers, comment se fait-il qu'on ait besoin de beaucoup plus d'hydrogène ? Et s'il faut de l'hydrogène, quel type d'hydrogène, comment le fabriquer, et avec quelle énergie ?

Il se demande également si, avec une augmentation de la production des énergies renouvelables dans la région, et notamment les importants projets éoliens en Méditerranée, la ligne très haute tension est nécessaire.

Il souligne par ailleurs qu'un projet de ligne sous-marine de 320 kV pour relier l'Occitanie au secteur de Fos-sur-Mer avait émergé il y a quelques années. Il se demande donc pourquoi il n'est pas possible d'enterrer la ligne 400 kV alors que c'était possible pour 320 kV, et si 320 kV ne suffiraient pas à alimenter la zone de Fos.

Il termine en indiquant que FNE prendra part au débat sur le tracé, compte-tenu des impacts sur la nature, dans une zone actuellement préservée de l'urbanisation et de l'industrialisation.

M. BERASSEN répond qu'au contraire, la sobriété et l'efficacité énergétique sont des éléments importants intégrés dans la stratégie nationale bas carbone, qui permettent de réduire la consommation d'énergie globale à hauteur de -40% d'ici 2050, Il ajoute que l'exemple de l'hiver dernier a illustré l'engagement de tous les citoyens.

Il indique ne pas avoir saisi l'ensemble de la question concernant l'hydrogène, mais ajoute que le rôle de RTE est d'apporter une réponse à l'ensemble des besoins qui sont exprimés, par les industriels mais aussi par les particuliers, et que la nouvelle ligne servira globalement à la transition énergétique.

Il précise que les demandes de raccordement des industriels s'élèvent à 5000-6000 MW sur la zone de Fos-sur-Mer, et que le nouvel axe a été dimensionné au juste besoin, en intégrant une potentielle érosion des demandes. Il ajoute que RTE a aussi intégré des moyens de flexibilité liés à la production (par la production d'énergies renouvelables sur la région) et à la consommation (par des effacements potentiels que certains industriels peuvent aussi proposer en fonction de leur process).

Concernant les projets d'éolien en mer, notamment dans le cadre de l'Appel d'offre n°6, M. BERASSEN précise que la production ne sera pas suffisante face aux besoins, mais elle fera partie des moyens de flexibilité.

Au sujet du projet Midi-Provence de liaison en courant continu de 320 kV entre La Gaudière en Occitanie et Realtor, M. BERASSEN indique que le besoin était différent, puisqu'il était de 1 000 MW alors qu'il est aujourd'hui de plus de 5 000 MW, et que ce nouvel axe 400 kV est donc indispensable.

Il termine en précisant que l'objet de la concertation dite "Fontaine" est de procéder par étape, et qu'aujourd'hui constitue une étape importante qui consiste à définir et valider le périmètre de l'aire d'étude. Il ajoute que dans le cadre de ce périmètre d'étude, RTE engagera ensuite la concertation avec les acteurs du territoire, afin de trouver le meilleur équilibre pour répondre au besoin.

Mme LESSARD complète les propos de M. BERASSEN, en précisant que RTE est entré en concertation le plus tôt possible avec la base d'Istres, via une rencontre avec l'USID, afin de savoir si le terre-plein central de la RN568 pouvait constituer une option potentielle de passage. Elle précise avoir eu des retours contradictoires concernant la servitude aérienne, mais que la concertation continuera avec la base.

M. Gilles DUMAS, Maire de Fourques, demande si, dans le cadre de l'étude, il existe des zones à exclure de droit (par exemple des réserves naturelles nationales) ?

Mme LESSARD indique que c'est l'étape suivante : dès la semaine prochaine, RTE reviendra vers les acteurs du territoire pour hiérarchiser les enjeux au sein de l'aire d'étude. Elle précise qu'ils ont leur première approche, mais que c'est bien avec le territoire qu'il faut hiérarchiser les zones, entre celles sur lesquelles la ligne ne peut pas s'installer et celles qu'il faut éviter au maximum.

M. Jean-Luc MOYA, Association NACICCA, se questionne sur la capacité de cette nouvelle ligne à couvrir l'ensemble des besoins des industriels (80 % ? 100 % ?), et sur l'anticipation liée à l'effet d'attractivité de la zone pour des structures qui ne sont pas liées à la décarbonation, comme les data centers. Il ajoute que dans le cas contraire, comment sait-on qu'il n'y aura pas dans 10 ans un projet similaire de création de ligne ?

M. BERASSEN rappelle que le nouvel axe a été dimensionné au juste besoin, avec une potentielle érosion des besoins et des moyens de flexibilité, comme évoqué précédemment.

Il ajoute que la décarbonation passera aussi par la modification et l'électrification de nos usages, domestiques et industriels, et que cela va nécessairement nécessiter une adaptation de notre réseau.

M. BERASSEN précise que l'adaptation proposée est durable et pérenne au regard de la zone et de sa capacité foncière. Il ajoute que RTE prévoit également des adaptations du réseau, sur les niveaux de tension inférieurs.

M. Rémi COSTANTINO, Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), qui s'exprime pour la plateforme aéroportuaire de Fos-sur-Mer, complète les propos de **M. BERASSEN** concernant l'hydrogène. Il explique que la plateforme a été lauréate du programme "zone industrielle bas carbone de l'ADEME", et que l'hydrogène sera un vecteur essentiel de la décarbonation d'un certain nombre de procédés, grâce à la mécanique de l'électrolyse de l'eau qui permettra d'obtenir de l'hydrogène à partir de l'électricité.

Il ajoute que les énergies fossiles sont aujourd'hui fortement utilisées pour la production de chaleur. Il indique à titre d'exemple que, pour se passer du charbon, la stratégie de décarbonation d'ArcelorMittal engendrera de nouveaux besoins en électricité et nécessitera de l'hydrogène pour la réduction du fer. Il cite également l'exemple des mécanismes de craquage en pétrochimie, qui passeront des énergies fossiles à l'électricité à l'avenir. Il termine en indiquant qu'il ne faut pas tout ramener à la question de l'hydrogène, puisque la conversion de process vers l'électrique constituera le premier facteur de décarbonation.

M. Alexandre COUTURIER, comité Foin de Crau et les irrigants de la CRAU, se questionne sur les économies générées par l'utilisation de cette électricité, pour les utilisateurs et pour EDF. Il se demande quel sera le chiffre d'affaires généré par l'apport d'électricité jusqu'à Fos-sur-Mer. Il s'interroge également sur la capacité de production pour répondre aux 5 000 MW de besoins. Enfin, il demande où sera prise l'eau pour la production d'hydrogène.

M. COSTANTINO répond que l'eau n'est pas prélevée dans les nappes, mais qu'elle est fournie par le GPMM, captée dans un bras du Rhône dans le canal d'Arles à Bouc, et qu'elle est fatale dans le sens où elle se jette dans la mer quelques mètres plus loin. Il précise que les volumes prélevés sont conformes à l'autorisation dont dispose le GPM (45 millions de m³) et complètement négligeable par rapport au débit du Rhône (56 milliards de m³/an). Il conclut donc que cela n'a pas d'impact sur le débit du Rhône et sur la ressource phréatique.

M. BERASSEN complète en indiquant que ce n'est pas le rôle de RTE de répondre sur l'économie, et que leur mission de service public est de répondre favorablement aux demandes de consommations des industriels. Il ajoute que RTE a pour mission de transporter l'électricité, avec un degré d'équité et de non-discrimination entre l'ensemble des utilisateurs du réseau, d'assurer l'équilibre entre production et consommation.

Il explique également que RTE a inscrit dans son étude « Futurs énergétiques 2050 » ces nouveaux besoins en électricité, et que cela a permis d'éclairer les pouvoirs publics sur la

nécessité d'adapter les moyens de production. Il indique que RTE a fait plusieurs scénarios de mix énergétique mais que les décisions relèvent de l'État. Il ajoute que le contexte de la production électrique de l'hiver dernier était conjoncturel (niveaux hydrauliques bas, difficultés de maintenance dans le parc nucléaire et guerre en Ukraine), et se veut rassurant pour cet hiver concernant la capacité des producteurs à répondre aux besoins des consommateurs.

Madame la Sous-Préfète propose de poursuivre sur la présentation de l'aire d'étude avec la présentation de RTE et du cabinet d'études Géonomie.

Présentation de l'aire d'étude (Diapositives 18 à 34)

Mme Fabienne ALVAREZ du cabinet Géonomie présente le contexte environnemental du projet et l'aire d'étude qui y est associée. Elle définit la notion d'aire d'étude en indiquant que l'aire d'étude constitue le territoire sur lequel seront recherchées les possibilités d'implantation du futur ouvrage, et qu'elle constitue un compromis entre un territoire. Elle précise qu'elle doit être suffisamment vaste pour pouvoir envisager toutes les solutions possibles d'un point de vue environnemental, et néanmoins restreinte pour que ces solutions demeurent acceptables techniquement et économiquement.

Elle indique que, sur les 7 grands ensembles géographiques de ce territoire (la Camargue, La Crau, les Alpilles, La vallée du Rhône, Le Comtat, les Costières de Nîmes et les 3 marais) un recensement des principales contraintes a été fait sur les milieux physique, naturel et humain. Les cartes associées sont présentées successivement.

En conclusion, l'aire d'étude est proposée. Mme ALVAREZ explique qu'elle est limitée par la mer Méditerranée au Sud et les infrastructures électriques existantes au Nord (lignes 225 000 volts). À l'Est, elle est bornée par une infrastructure routière existante, la RN 568, la Crau et les servitudes aéronautiques, puis l'agglomération de Saint-Martin-de-Crau et les contreforts des Alpilles. À l'Ouest, elle s'appuie sur le Rhône, la zone des marais, l'agglomération de Bellegarde puis l'infrastructure électrique existante (ligne 63 000 volts). Elle précise que l'aire d'étude porte sur 5 communes dans les Bouches du Rhône : Arles, Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon, et 5 communes du Gard : Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent, Vallabrègues.

Principaux échanges/questions avec les participants

M. David GRZYB, directeur de l'association des Amis des marais du Vigueirat, gestionnaire de deux propriétés du Conservatoire du Littoral, souhaite préciser que les marais du Vigueirat n'ont pas été évités par l'aire d'étude, et se dit surpris et préoccupé de voir arriver des pylônes de 50 mètres. Il loue la démarche de prise de contact du pétitionnaire mais s'oppose fortement au projet, car la transition énergétique ne doit pas se faire au détriment de l'écologie et de la biodiversité. Il ajoute que la Camargue accueille 60 % de l'avifaune française métropolitaine, dont la majeure partie est migratrice, et qu'il est donc peu probable que les obstacles que représente le projet n'entravent pas leur circulation.

Il relève que la DREAL devra donc statuer entre une réserve écologique nationale et son intérêt écologique, et les intérêts économiques d'un territoire. Il précise qu'il n'est pas question d'opposer écologie et économie, mais du respect des schémas en faveur de la biodiversité (SRCE, SRADDET) et de la préservation des corridors écologiques. Il ajoute que les marais vont certes rester un lieu préservé, mais qui ne sera plus accessible pour les espèces en raison de la barrière écologique que constituerait une telle ligne.

M. GRZYB indique que la stratégie imaginée par Olivier GUICHARD, à savoir le développement d'un espace industrialo-portuaire d'un côté, un espace de développement touristique en Occitanie et, au milieu, un pays d'Arles préservé, est nettement remise en question, ce qui est regrettable. Il ajoute que l'association sera très attentive à l'étape d'élaboration du fuseau, et

qu'elle emploiera tous les moyens s'il devait y avoir une menace sur le bon fonctionnement de la réserve nationale.

Madame la Sous-Préfète indique qu'il ne s'agit pas d'opposer les enjeux écologiques et économiques, et qu'il est ici question d'apporter des réponses pour décarboner et réduire les gaz à effet de serre, sujet d'importance sur la zone et objet de mobilisations régulières des habitants du secteur.

M. FOREST précise que toutes les mesures d'accompagnement devront être travaillées en lien avec les acteurs, afin d'aider à concevoir les mesures les plus appropriées, retenir le fuseau de moindre impact, et éviter et réduire les impacts résiduels que le projet pourrait induire sur la biodiversité.

M. Patrick DE CAROLIS, Maire d'Arles et Président de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, intervient pour souligner que ce projet ne réjouit personne au regard des richesses du territoire. Il indique comprendre la nécessité de décarboner, mais être soucieux compte tenu des spécificités du territoire, notamment les deux parcs. Il demande si RTE a étudié la possibilité de monter en puissance le réseau actuel, sans créer une nouvelle ligne.

Mme LESSARD précise qu'il y a aujourd'hui une ligne 63 kV entre Jonquières et Arles, mais qu'elle ne va pas jusqu'à Fos-sur-Mer. Elle admet que c'est effectivement une opportunité de mettre la nouvelle ligne de 400 kV en lieu et place de cette ligne 63 kV sur ce secteur. Cette ligne 63 kV étant indispensable à l'alimentation de l'agglomération d'Arles, Mme LESSARD indique que sa reconstruction en souterrain est envisageable puisque c'est une technologie maîtrisée en 63 kV.

En ce qui concerne le réseau 225 kV actuel, Mme LESSARD indique que des lignes existent pour successivement relier la vallée du Rhône à Fos-sur-Mer : elles passent dans des sites inscrits (La Montagnette, les Alpilles), surplombent des habitations (notamment à Eyguières et Miramas), et passent au cœur de ville d'Istres. Elle ajoute que l'arrivée à Fos-sur-Mer est complexe, et tout particulièrement à l'arrivée au poste de Feuillane :

- l'accès au poste de Feuillane par le Nord n'est pas possible car, au-delà de la présence de la réserve nationale des Coussouls de Crau, la base militaire d'Istres ne peut être traversée par une ligne électrique ;
- l'accès au poste de Feuillane par l'Est de la base militaire d'Istres ne semble pas non plus envisageable, puisqu'il conduirait nécessairement à surplomber des quartiers à très forte densité d'habitat sur la commune d'Istres. Elle ajoute qu'ensuite, entre Istres et le poste de Feuillane, les servitudes aéronautiques très basses nécessiteraient de passer par Saint-Mitre-Les-Remparts où, pour éviter de surplomber les zones habitées, une ligne électrique devrait traverser le site classé de Saint-Blaise et ses Étangs, et qu'il faudrait ensuite rejoindre le poste de Feuillane par le sud de la commune de Fos, où une double ligne 225 kV et une double ligne 400 kV sont déjà présentes.

Mme LESSARD conclue que cela ramène forcément le tracé de l'aire d'étude à l'aire actuelle : passer plus à l'Est n'est pas envisageable, et passer plus à l'ouest signifie passer dans le cœur de la Camargue.

M. BERASSEN complète en précisant que RTE a engagé une optimisation et un renforcement du réseau existant, avec, d'une part, une montée en puissance de la ligne 400 kV Feuillane-Ponteau-Réaltor qui est actuellement exploitée en 225 kV, et d'autre part, un changement de conducteurs sur l'artère principale Tavel-Réaltor entre Roquerousse et Réaltor. Il indique que ce renforcement permettra de gagner en capacité supplémentaire, mais que cela ne suffit pas et qu'il y est nécessaire d'avoir un nouvel axé pour répondre aux besoins et à la sécurisation de la région PACA, dans un contexte où elle va doubler sa consommation.

M. DE CAROLIS demande de préciser la réponse : s'il y a déjà un tracé et une ligne existante, pourquoi ne pas la démonter et mettre des installations plus puissantes en lieu et place ?

Mme LESSARD répond qu'il n'est pas possible de construire une nouvelle ligne 400 kV exactement en lieu et place des installations 225 kV existantes, pour ne pas couper l'alimentation de Fos-sur-Mer pendant les travaux. Elle précise qu'il faudrait théoriquement se mettre à côté de cet axe de 100 km, ce qui conduirait à surplomber énormément d'habitations, or la circulaire Fontaine demande d'éviter au maximum les surplombs d'habitations. Elle conclut que la ligne serait plus beaucoup plus longue avec des impacts potentiellement plus importants, et que cette solution n'a donc pas été retenue.

M. Pierre RAVIOL, Président du SYMADREM et adjoint à la Mairie d'Arles, indique que l'installation de pylônes va venir dénaturer le territoire, et demande s'il n'est pas possible d'enterrer cette ligne, au-delà de la question du coût ?

M. BERASSEN précise que l'ensemble des solutions techniques ont été étudiées, et que, au vu des volumes d'électricité demandés, il n'est pas envisageable de faire recours à une technique souterraine. Il explique qu'à ce jour, il n'existe pas d'équivalent de liaison souterraine d'une telle capacité, et qu'on utilise généralement cette technologie pour des tensions inférieures : il existe des lignes souterraines en 225 kV, mais de maximum 500 MW, ou des lignes 400 kV, mais de très petite longueur. Il ajoute que la technologie souterraine nécessite aussi des moyens de compensation pour compenser l'énergie réactive, et donc la création de postes électriques. Il conclut donc qu'au regard des milieux traversés par le projet, ce n'est pas réalisable, au-delà même de la question du coût.

Concernant les oiseaux, **M. BRASSEN** indique qu'il ne s'agit pas d'opposer décarbonation et biodiversité, et que le but de cette concertation est bien de trouver un équilibre avec les acteurs.

Mme LESSARD ajoute que la question de l'avifaune a été anticipée, en travaillant dès à présent avec le Centre Ornithologique du Gard (COGARD) et la LPO PACA pour identifier les enjeux et les zones à éviter. Elle précise que RTE anticipe également la recherche de mesures de compensation par une analyse fine de l'ensemble des lignes aériennes du parc de Camargue et la réserve des Coussouls de Crau et de leurs impacts sur l'avifaune, afin de voir sur quelles espèces ces lignes sont les plus défavorables et donc prévoir les risques pour la future ligne. Elle souligne également qu'une ligne 400 kV apparaît moins dangereuse qu'une ligne de 63 kV ou 20 kV pour les oiseaux car, si le risque de collision est toujours existant quelle que soit la tension de la ligne, il n'y a en revanche pas de risque d'électrocution. Elle explique que compenser la nouvelle ligne aérienne par de la mise en souterrain de lignes de tension inférieure aura un effet positif, sachant que d'autres mesures de réduction d'impact, comme les balises avifaune déjà fortement déployées sur la région PACA et en France, auront également été mises en œuvre. Elle ajoute qu'au niveau national, RTE s'inscrit en lien avec la LPO et le comité national avifaune dans une expérimentation Life Biodiversité de dispositifs UV, pour que les dispositifs actuels soient efficaces de jour comme de nuit.

M. Eric BLOT, Directeur du PNR Alpilles, souligne la nécessité d'avoir une cohérence dans l'action menée, notamment au travers des outils de protection, de préservation et de gestion du territoire, qui existent et obligent l'ensemble des structures, notamment l'État.

Il s'interroge également sur les conséquences que pourrait avoir une ligne de cette hauteur sur la stratégie de lutte contre les incendies et feux de forêt.

Il aborde enfin l'impact visuel et l'enjeu paysager, en précisant qu'il existe une directive Paysage des Alpilles, validée par décret en conseil d'État, et qu'il faut donc que l'État ait une action cohérente et respecte les actions mises en œuvre en termes de protection du paysage.

M. BERASSEN revient sur la résilience des réseaux, et rappelle que l'objectif de la réunion d'aujourd'hui est de définir l'aide d'étude et de trouver le meilleur équilibre avec et pour le territoire. Sur les risques incendie, il indique que RTE est au courant du sujet et travaille avec la sécurité civile et le SDIS de manière très proactive, pour anticiper la manière de s'inscrire dans la démarche de prévention, et avoir des process conjoints pour permettre de préserver les intervenants en cas de départ d'incendie.

Mme LESSARD complète sur le volet paysage, et indique que RTE travaille avec un paysagiste dont la mission va être renforcée maintenant que l'aire d'étude est connue. Elle présente un exemple d'insertion paysagère, afin de montrer comment un masque végétal derrière le pylône peut permettre de diminuer l'impact visuel. Elle ajoute qu'il faut donc s'adapter au territoire pour pouvoir insérer la ligne dans le paysage.

M. BERASSEN ajoute que la concertation qui va s'engager a pour objet de travailler sur cette question, avec notamment un travail sur l'implantation des pylônes. Il ajoute que RTE travaille sur un programme visant à adapter la silhouette des pylônes pour qu'ils s'intègrent mieux dans le paysage. Il explique que la hauteur des pylônes dépendra de leur nombre : s'il y en a moins de pylônes, ils seront plus hauts, et il faut donc trouver le bon équilibre.

Mme CLAUDIUS PETIT, conseillère régionale en Provence-Alpes Côte d'Azur et présidente de la commission Transition Énergétique, s'exprime en tant que présidente du PNR de Camargue et souhaite rappeler qu'il n'est évidemment pas question de mettre dos à dos le développement économique et la biodiversité : la biodiversité et notamment les zones humides – et la Camargue en est une particulièrement importante reconnue au niveau mondial – sont et seront des amortisseurs du réchauffement climatique. Elle indique qu'il faut donc les préserver et les intégrer dans les projets de développements industriels, également importants pour le territoire.

Elle précise que le PNR de Camargue dispose d'une charte, qui résulte d'une concertation et d'engagement des acteurs du territoire, qui ne permet pas l'installation de méga-structures telles que celles envisagées. Elle est donc surprise que l'aire d'étude envisage de passer dans le parc, et précise que c'est l'avis qui a été émis par les membres du parc en comité syndical.

Elle remercie par ailleurs RTE d'être venu voir le parc en amont du projet, mais insiste sur l'existence de cette charte, sur laquelle les acteurs se sont engagés, en précisant qu'elle est en révision mais que ce n'est pas une raison pour l'oublier.

Mme CLAUDIUS-PETIT conclut qu'il est important de rappeler que les PNR, les réserves naturelles nationales et les réserves naturelles régionales font partie des engagements de l'État en matière de biodiversité, et que le respect de ces engagements de portée parfois internationale est important.

Mme Mandy GRAILLON, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, rejoint les propos de Mme CLAUDIUS-PETIT et ajoute que cette réflexion est valable pour le parc mais également pour tout un ensemble de dispositifs sur le territoire. Elle s'interroge vis-à-vis du contribuable et du citoyen, à qui on explique que de nombreux projets sont retardés pour diverses raisons (dispositifs, chartes de parcs, d'espaces), ce qui n'est pas le cas du projet présenté, qui va pourtant dénaturer le paysage et avoir des conséquences sur la biodiversité. Elle explique que cela va à l'encontre des dossiers portés par les élus locaux (ce qui est par exemple le cas du projet de pont entre Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône).

Elle ajoute que la présence des deux parcs dans le périmètre d'étude (le PNR des Alpilles et le PNR de Camargue) pose question, alors que leurs chartes font qu'ils devraient être normalement exclus, ce qui est le cas également d'autres syndicats présents dans la zone d'étude.

Elle demande donc comment justifier cette exception à la population et aux élus locaux, et souligne que les explications de ce jour ne suffisent pas.

M. Juan MARTINEZ, Maire de Bellegarde et Président de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, se dit concerné au regard du périmètre de l'aire d'étude. Il se pose la même question que le maire d'Arles, à savoir pourquoi on ne fait pas dans le créneau de l'existant, et précise que RTE a fourni les éléments de réponses suivants : des surplombs d'habitations, le coût, le temps, etc.

Il indique que son territoire est concerné par cette ligne et que le plus important sera, pour les élus de terre d'Argence, le respect des chartes (paysagères, etc.), mais surtout la santé de la population, puisqu'une ligne de 400 kV peut faire peur et inquiéter quant à ses impacts.

Il souligne que ce nouvel équipement, d'intérêt national, est important pour le pays en termes de réindustrialisation et de décarbonation, et qu'il n'est pas contre. Mais il ajoute que l'adéquation entre l'intérêt économique, national et supranational, avec les demandes souvent refusées localement (type hangar) est compliquée, et qu'il est bien de réaliser des équipements pour utiliser des énergies renouvelables, mais qu'il faut prendre en compte l'environnement et les populations sur les territoires.

Enfin, il demande si, pour porter cette concertation, il est possible de communiquer la carte de l'aire d'étude à la population, l'enjeu étant de faire accepter cet équipement dont personne ne veut.

Mme la sous-préfète d'Arles répond que la transmission de ces éléments ne semble pas poser de difficultés.

M. Francis DEMISSY, Adjoint au maire de Tarascon, demande si la zone d'étude a été agrandie, puisque lors de la dernière rencontre entre RTE et les communes de Tarascon et Beaucaire, les deux communes ne figuraient pas dans la zone, alors qu'elles y sont aujourd'hui.

Mme la sous-préfète d'Arles indique que c'est le résultat de la pré-concertation, qu'il y a eu des demandes et que c'est pour cela que la zone a été élargie.

Mme LESSARD précise que, comme indiqué précédemment par Mme ALVAREZ, l'enjeu de l'aire d'étude est de n'écarter aucune bonne solution possible. Elle ajoute que l'un des enjeux environnementaux du projet est le maintien des ripisylves pour la traversée du Rhône, et que l'option de passer en lieu et place de la ligne existante qui borde Vallabrègues peut s'avérer être une option intéressante.

Mme Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON, Conseil régional, en charge de l'économie, intervient pour souligner que c'est un projet d'intérêt général, au-delà du national, et que la région est en convergence avec les intérêts nationaux en ce qui concerne la réindustrialisation décarbonée du territoire. Elle indique comprendre qu'il est nécessaire d'avoir une ligne qui permette d'avoir l'approvisionnement nécessaire en électricité pour alimenter les entreprises et les industries déjà implantées, qui vont devoir aller vers la décarbonation, mais aussi tous les futurs projets d'implantation. Elle précise qu'il ne faut pas oublier que ces implantations d'industrie vont aussi permettre la création d'emplois sur le territoire.

Elle ajoute que le Président Renaud Muselier prend à cœur les sujets de préservation de la nature, des parcs régionaux du territoire, et qu'il va falloir travailler en grande intelligence pour permettre à cette installation d'avoir le meilleur tracé qui soit dans des délais les plus rapides possibles, et de manière à pouvoir préserver le mieux possible ce territoire tout en assurant l'implantation et la décarbonation de l'industrie.

M. Emmanuel TACHÉ DE LA PAGERIE, Député des Bouches-du-Rhône (16^e circonscription), remercie d'abord les équipes de RTE pour lui avoir présenté le projet, mais précise qu'il sera intraitable concernant l'écoute des agriculteurs de la circonscription, concernant l'usage et la captation de certaines ressources, et en tant que président du groupe d'études Camargue à l'Assemblée nationale, intraitable sur les imprégnations de cette zone d'étude.

Il ajoute qu'il ne fera pas barrage, mais qu'il regrette que les maires aient encore à devoir communiquer pour faire accepter un tel ouvrage, alors que beaucoup de choses leur sont interdites par les mêmes réglementations.

M. BERASSEN rappelle que l'optimisation et le renforcement du réseau existant ne suffiront pas à répondre aux besoins et qu'il y a besoin de cette nouvelle artère. Il ajoute que l'objectif est désormais d'ouvrir une autre phase pour travailler avec les acteurs, afin de trouver le meilleur équilibre et le meilleur fuseau.

Validation de l'aire d'étude (Diapositive 35)

Mme la sous-préfète d'Arles ajoute que l'enveloppe de l'aire d'étude est la plus large possible, pour permettre d'avancer sur des propositions avec les territoires et trouver le meilleur

positionnement du fuseau. **Madame la sous-préfète valide l'aire d'étude proposée**, et propose un rapide point sur le planning à venir.

Planning prévisionnel (Diapositives 36 à 38)

Mme LESSARD explique que l'année 2023/2024 va être consacrée à la concertation, pour identifier le fuseau de moindre impact, l'année 2025 sera elle consacrée à l'enquête publique et à la Déclaration d'Utilité Publique, puis l'année 2026 concernera le tracé de détail, notamment en lien avec le monde agricole puisqu'il s'agira de discuter de l'implantation des pylônes sur les terrains avec chaque propriétaire et exploitant. Elle précise que ce sera à ce stade que seront lancées les autorisations administratives de détail (autorisation de défrichage, dérogation espèces protégées, etc.), afin d'aboutir à des travaux réalisés en 2027 et 2028. Elle indique que la concertation se poursuivra jusqu'à la fin des travaux, et que RTE est à disposition des acteurs pour échanger sur les solutions, qui présenteront le meilleur équilibre entre les besoins en consommation et les enjeux du territoire.

Madame la sous-préfète conclut et remercie les participants pour la richesse des contributions.

Conclusion

Madame la sous-préfète valide l'aire d'étude proposée, en précisant que la concertation se poursuivra pour aboutir à un fuseau de moindre impact en juin 2024. Aucune autre observation n'étant formulée par l'assemblée, elle remercie les participants et clôture la réunion.

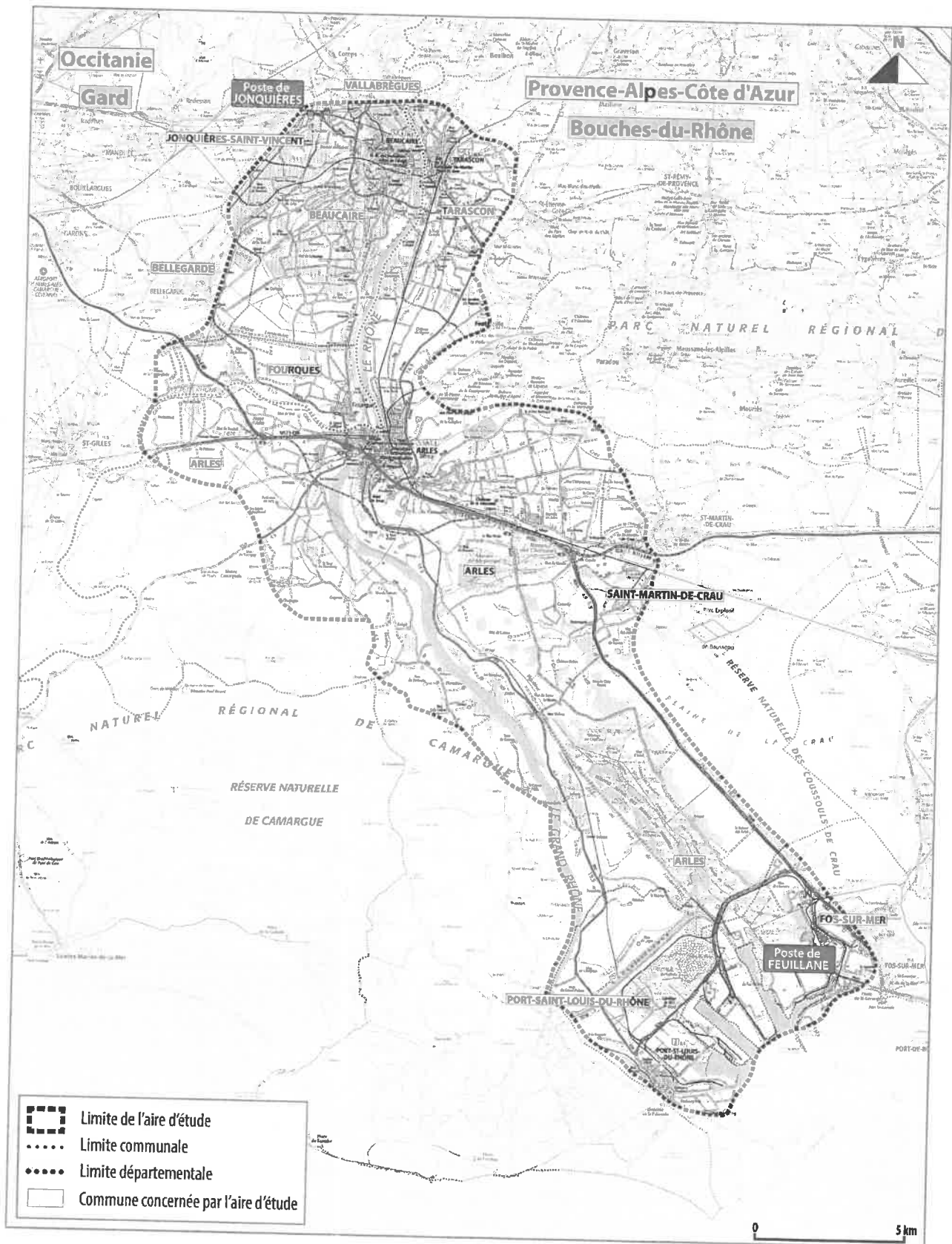
La réunion se termine à 17H15

Pour le Préfet des Bouches-du-Rhône
et par délégation,
La sous-préfète d'Arles,



ANNEXE 2

Carte de l'aire d'étude



ANNEXE 3

Liste d'émargement

Nom	Prénom	Organisation/Fonction
ARCE MENSOU	Bastien	PETR du Pays d'Arles
ATHANASSIOU	Philippe	DST Port Saint Louis du Rhône
BALGUERIE-RAULET	Catherine	6ème adjointe mairie Arles
BAUDART	Christophe	SPMR TRAPIL
BELOT	Clotilde	DREAL OCCITANIE - chef de division Energie Air Est
BERINGUIER	Frédéric	Enedis
BERNAVON	Laurent	FDSEA 30
BERTRAND	Jean-marc	Chambre agriculture 13
BLOT	Eric	Directeur du PNR des Alpilles
BOUCHAUD	Bruno	Délégué Ligue de Défense des Alpilles
BRUN	Cécile	Chambre agriculture Gard
BRUNET	Aurélié	DGS Vallée d'Arles
CAMPAGNOLA-SAVON	Isabelle	Conseil Régional PACA
CARALP	Sébastien	DGS Bellegarde
CAROUGEAU	Laure	Directrice RH-SPSE
CASANOVA	Gérard	Administrateur CPIE du pays d'Arles
CAZAL	Sylvaine	Directrice Territoriale Enedis 30
CHAUVIN	Jean-Luc	Pdt CCI Aix Marseille Provence
CLAUDIUS-PETIT	Anne	Présidente du PNR de Camargue
CLEMENT	François	Syndicat des riziculteurs de France et Filière
CLOUET	Mathilde	Technipipe
Colonel MESSINA	Jean-Paul	Directeur Base Aérienne 125 Istres
COPPEY	Stéphane	Administrateur FNE BDR
COSTANTINO	Rémi	DGA GPMM
COTINAUT	Valérie	Directrice Territoriale Enedis 13
COUTURIER	Alexandre	Comité du foin de Crau
CROIZEAU	Marion	PNRC
DE CAROLIS	Patrick	Pdt ACCM et mairie d'Arles
DE CAUSANS	Michel	SMGAS
DELBE	Quentin	SDIS 13
DELORD	Mathurin	DST TE 30
DEMARLE	Lilia	SDIS13 GRIT
DEMISSY	Francis	Adjoint mairie de Tarascon
DESCARREGA	Didier	Service route département du Gard
DHAREVILLE	Pierre	Député de la 13ème circo des BDR
DUBOELLE	Julien	Resp.comm.Externe LyondellBasell
DUMAS	Gilles	Mairie de Fourques
DUSSERRE	Cécile	SDIS du GARD
EMERIC	Bruno	FDSEA des BDR
ESNAULT	Rémi	Directeur de Cabinet Mairie de Fos
FERRAND-COCCIA	Marie-Amélie	Conseillère municipale Arles
FERRY	David	CNR
FOURNIER	Jean-Marie	Mairie de Jonquières-Saint Vincent
GABON	Aurélié	PETR du Pays d'Arles
GILLES	Jean-Marie	Mairie de Vallabrègues
GONDAT	Alain	pdt Asso Pêcheurs Arles Saint Martin de Crau
GOSELIN	Jean-Francis	Pdt SPN du Gard

GRAILLON	Mandy	Conseillère départementale des BDR
GRZYB	David	Directeur de l'association des amis des marais du Vigueirat
HERMAN	Christophe	coordonnateur ligne
HONORE	Didier	CCI pays d'Arles
HUBE	Camille	Fédération de Chasse 30
HUBERT	Estelle	GMA (Sécurité civile)
JAMBOIS	Walter	Cd 30
KEHRINGER	Céline	SYMADREM
KELLER	Daniel	Pdt de la Fédé de chasse des BDR
LABORET	Louis	SMGAS
LABORY	Pierre-Alexandre	Ingénieur process LyondellBasell
LAJOUX	Clément	FNSA
LARROUDE	Charlyne	SDIS du GARD
LAUFFRAY	Christophe	Mairie de Saint Martin de Crau
LAUNAY	Jean-Marie	Direction de cabinet du maire de Beaucaire
LE BERRE	Claire	chargée d'affaires publiques GRT Gaz
LOZANO	Patricia	Chargée de Mission territoriale atmosud
LUCIANI	Amandine	Chef de département GPMM
LYANT	Valentin	Région Sud
MARCHETTI	Méryl	Technipipe
MARIN	Patricia	LPO PACA
MARTIN	Aline	Chargée de projet Camargue Conservatoire du Littoral
MARTINEZ	Alfred	Unité cynégétique Camargue FDC13
MARTINEZ	Juan	Pdt CCBTA et maire de Bellegarde
MILESI	Chantal	Association citoyenne de Jonquières-Saint-Vincent
MOYA	Jean-luc	NACICCA
PAGLIA	Stéphane	Pdt CCI Arles
PAOLETTI	Antoine	Chef UDAP 30
PONCHON	Cécile	CEN PACA
RAMOMBORDES	Corinne	Pdte de PIICTO
RAVIOL	Pierre	SYMADREM
REY	Olivier	ARS
RONDET-GINIER	Nicolas	SDIS 13
ROUBENNE	Jeremy	SG Adjoint sous-préfecture Istres
ROUGON	Frédéric	1er adjoint au maire de port Saint Louis
RUEFF	Thomas	Responsable appro énergie LyondellBassell
SABRAN	Cyrille	COGARD
SALARDON	Roland	SYMCRAU
SOUSSAN-RABETTE	Zoé	PETR
TACHE DE LA PAGERIE	Emmanuel	Député de la 16ème circo des BDR
TELLIER	Nicolas	Assistant Député
TOUATI	Anastasia	Directrice Adjointe DVPI GPMM
UNTERNER	Robert	DDTM 13
VALLEE	Alexandre	Fourques
VERNEJOUX	Marie-Claude	DREAL OCCITANIE

ANNEXE 4

Diaporama projeté en séance

cf. annexe en pdf